



## AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 012/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SA/SPMJ/2024 DU 10 1 NOV 2024

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ETUDES) EN VUE D'ASSURER LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION EN ADDUCTION D'EAU, INNOVANTE ET RÉSILIENTE AU CLIMAT LOCAL ET AMÉNAGEMENT DU PÉRIMÈTRE HYDRO-AGRICOLE DE 250 HA DANS LE DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD, EN TROIS (03) LOTS : LOT 1 : 100 HA, DANS LA LOCALITE DE HONKOL, COMMUNE DE LOGONE BIRNI, ; LOT 2 : 50 HA, DANS LA LOCALITE DE MARA 3, COMMUNE DE GOULFEY, ; LOT 3 : 100 HA, DANS LA LOCALITE DE DIGAM, COMMUNE DE MAKARY

No de Crédit : 6643-CM

N° du Projet : P 161706

*Intitulé du Marché : le contrôle et la surveillance technique des travaux de mise en place d'un système d'irrigation en adduction d'eau, innovante et résiliente au climat local et aménagement du périmètre hydro-agricole de 250 ha dans le Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord, en trois (03) lots : Lot 1 : 100 ha, dans la localité de Honkol, Commune de Logone Birni ; Lot 2 : 50 ha, dans la localité de Mara 3, Commune de Goulfey ; Lot 3 : 100 ha, dans la localité de Digam, Commune de Makary.*

Référence No : CM-MINEPAT-451127-CS-CQS du Plan de passation des marchés approuvé du 17 septembre 2024

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place d'un système d'irrigation en adduction d'eau, innovante et résiliente au climat local et aménagement du périmètre hydro-agricole de 250 ha dans le Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord, en trois (03) lots : Lot 1 : 100 ha, dans la localité de Honkol, Commune de Logone Birni ; Lot 2 : 50 ha, dans la localité de Mara 3, Commune de Goulfey ; Lot 3 : 100 ha, dans la localité de Digam, Commune de Makary.
2. Les services de consultants comprennent : (i) **Assistance à la coordination générale de chaque opération** et en particulier la mise à disposition des sites des ouvrages ; (ii) **Suivi des délais de mise à disposition** des sites des ouvrages, par rapport à ce qui est prévu dans les marchés ; (iii) **Estimation de l'impact financier et contractuel** des modifications des ouvrages demandés par le Maître d'Ouvrage et préparation des projets d'ordre de service et d'avenants aux marchés correspondants ; (iv) **Assistance au Maître d'Ouvrage** pour tout ce qui concerne les relations avec les institutions publiques et privées, notamment les partenaires locaux, les riverains et les concessionnaires de réseaux ; (v) **Coordination des intervenants dans le cadre du Marché** des travaux (entreprises, laboratoires, sous-traitants, etc.) afin qu'ils agissent en parfaite cohérence ; (vi) **Assistance à l'entreprise pour la sensibilisation** à la lutte contre le VBG en collaboration avec le PROLAC ; (vii) **Rédaction des rapports** tels que décrits dans les présents TDRs ; (viii) **Description environnementale du milieu initial** avant les travaux ; évaluations en collaboration avec le sectoriel local du domaine, des mesures de protections environnementales préconisées par l'entreprise par rapport aux problématiques environnementales rencontrées et prévisible dans la zone ; (ix) **Proposition des mesures de protections environnementales** post-travaux avec le mode de réalisation et les moyens de réalisation dont une proposition de charte de responsabilité des différents acteurs concernés le cas échéant.  
**Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à l'Unité de Mise en Œuvre du Projet ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.**

3. Le Coordonnateur National, invite les Consultants (Bureau d'Etudes) éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et personnels requis pour l'exécution des Services (documentation, référence de prestations similaires, expérience de missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.)

**N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions.**

Le Consultant doit présenter un personnel clé dont les critères de présélection sont les suivants :

- (i) Au moins cinq (05) ans dans la conduite des prestations de suivi contrôle de l'exécution des travaux de d'aménagement hydroagricoles, d'irrigation Construction/ Réhabilitation des Bâtiments, d'aménagement hydroagricoles et ouvrages hydrauliques.
- (ii) Au moins deux (02) missions de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement hydroagricoles ou d'hydrauliques au cours de cinq (5) dernières années.
- (iii) Avoir travaillé dans le Logone et Chari est un atout.

4. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs FPI » de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire, tous les partenaires du groupement sont solidairement responsables de l'intégralité du contrat. Un Consultant sera **sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur la Qualification des consultations (SQC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale.**

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le \_\_\_\_\_, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

**19 NOV 2024**

**N° 012**

« Avis de Sollicitation à Manifestations d'intérêt N° 012  
ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SA/SPMJ/2024 pour le recrutement d'un consultant (Bureau d'Etudes) en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en place d'un système d'irrigation en adduction d'eau et aménagement du périmètre hydro-agricole de 250 ha a Honkol, Mara 3 et Digam dans le Département du Logone et Chari »

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement*

*A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National*

*Unité de Mise en Ouvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad ;  
Cameroun, Kousséri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central*

*B.P. : 242 Kousséri*

*Téléphone : (+237) 698 377 070*

*E-mail : [prolac.cameroun@gmail.com](mailto:prolac.cameroun@gmail.com) avec copie à [abicho2000@yahoo.fr](mailto:abicho2000@yahoo.fr) , [youssoufdiama90@gmail.com](mailto:youssoufdiama90@gmail.com)*

Kousséri, \_\_\_\_\_

**Ampliations :**

- ARMP-EN
- PROLAC (for posting)
- Président CSPM
- ARCHIVES



*Abicho Mahumat*